

A close-up, monochromatic blue-toned photograph of an elderly person's face. Their hands are raised to their eyes, covering them. The skin is wrinkled, and they are wearing rings on their fingers. The background is dark and out of focus.

L'Unité de médecine des violences
du Centre universitaire romand de médecine légale
vous propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV
et l'Institut et Haute École de la Santé La Source, le

Module de formation continue

« Maltraitance envers
les personnes âgées :
aspects et soins médico-légaux »

VOTRE PROFIL

Professionnels des domaines de la santé, du social et du judiciaire en contact avec des personnes âgées

- (médecins, juristes, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, fonctionnaires de police,...), exerçant en pratique privée ou au sein :
- des services des urgences, de médecine et de chirurgie, de gériatrie (aiguë, réadaptation et soins palliatifs) ;
 - des services d'aide et de soins à domicile ;
 - des établissements médico-sociaux ;
 - du réseau d'aide en cas de violence/ maltraitance ;
 - des services de police et de justice.

(Ces termes s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin)

BUTS DE LA FORMATION

- Développer des compétences clés et des attitudes professionnelles face aux situations de maltraitance envers les personnes âgées ;
- S'initier aux aspects médico-légaux de la maltraitance et acquérir une démarche systématique d'analyse.
Plus spécifiquement :
 - intégrer la maltraitance envers les personnes âgées dans son évaluation ;
 - repérer les facteurs de risque et les indices ;
 - évaluer la dangerosité ;
 - déterminer les mesures à prendre en tenant compte des aspects médico-légaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Bachelor ou titre jugé équivalent dans une profession de la santé, du social ou du judiciaire.

La procédure d'admission inclut la possibilité d'accepter des personnes qui sont professionnellement concernées et qui ne répondraient pas aux conditions ci-dessus.

DESRIPTIF DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 7 jours. Elle délivre 5 crédits ECTS qui peuvent être reconnus dans d'autres programmes de formation postgrade. L'obtention des crédits implique la présence aux cours et la réussite du travail de validation.

Pour les médecins, sont accordés :

- 42 crédits par la Société Suisse de Médecine Légale (SSML)
- 25 crédits par la Société Professionnelle Suisse de Gériatrie (SPSG)
- 26 crédits par Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMI)

DATES

Septembre 2019

mercredi 25

jeudi 26

vendredi 27

Novembre 2019

mercredi 6

jeudi 7

vendredi 8

Décembre 2019

vendredi 6

THÈMES

Introduction à la thématique :

- les personnes âgées en Suisse
- la maltraitance envers les personnes âgées

Aspects juridiques

Démarche d'évaluation gériatrique

Violence communautaire non institutionnelle

Maltraitance à domicile

Maltraitance en institution

Maltraitance matérielle et financière

Violence dans le couple âgé

Âgisme

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Dre méd. Nathalie Romain-Glassey

Responsable de l'Unité
de médecine des violences
Centre universitaire romand
de médecine légale, CHUV

Prof. Dr Delphine Roulet Schwab

Dr en psychologie,
Professeure HES ordinaire à l'Institut
et Haute École de la Santé La Source

PRÉSIDENTE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Silke Grabherr

Directrice
Centre universitaire romand
de médecine légale
Dpt de radiologie médicale, CHUV

COÛTS DE LA FORMATION

Fr. 100.- de frais d'inscription
Fr. 2200.- de frais d'écolage

LIEU DE LA FORMATION

Les cours se déroulent à l'Institut
et Haute École de la Santé La Source
à Lausanne.

DEMANDE D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Institut et Haute École
de la Santé La Source
Formations continues postgrades
Av. Vinet 30
1004 Lausanne
021 641 38 94
infopostgrade@ecolelasource.ch

Le nombre de participants est limité.
Le délai d'inscription est fixé au
26 août 2019.

Cette brochure et le formulaire
d'inscription sont téléchargeables sur :
www.chuv.ch/formation
www.ecolelasource.ch